



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DES TITULAIRES DU BPJEPS APT

***RAPPORT D'ENQUETE AUPRES DES TITULAIRES DU
BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE EDUCATION
POPULAIRE ET SPORT SPECIALITE "ACTIVITES
PHYSIQUES POUR TOUS " DIPLOMES EN 2006***

I. SOMMAIRE

I.	Sommaire.....	2
II.	Introduction.....	4
	A. Méthode d'enquête	5
	B. Descriptif de la certification (extrait du RNCP)	5
III.	L'ensemble de la population interrogée	6
	Caractéristiques de la population interrogée : 50 individus.....	6
	A. Les différents types de certifications supplémentaires détenues par les diplômés du BPJEPS APT	7
	B. La situation professionnelle de la population "en emploi" avant ou après l'obtention du diplôme.....	8
	C. Être en emploi avant et après : 34 individus.....	10
IV.	Trois sous-populations "en emploi" avant et après l'obtention du diplôme	11
	A. Les diplômés "Emploi jeune" : 20 individus	11
	1. Qui sont-ils ?	11
	2. Ce qu'ils sont devenus après le BPJEPS APT	12
	3. La diversification d'activités	13
	4. La mobilité professionnelle	14
	5. L'évolution des conditions d'emploi.....	15
	B. Les monitrices de gymnastique volontaire.....	16
	1. Une précarité consentie	16
	2. Le diplôme fédéral apparaît comme un sésame d'entrée dans le métier, le BPJEPS APT comme une certification structurante de la pratique professionnelle.....	17
	C. Huit autres personnes en emplois avant et après le diplôme.....	18
	1. Évolution du temps de travail	18
	2. Mobilité extra sectorielle : le choix d'un secteur en dehors de celui du sport	18
	3. Les animateurs socioculturels avec la compétence "activités physiques"	19
V.	Être en formation initiale ou au chômage avant l'obtention du BPJEPS APT.....	20
	A. En formation initiale avant le BPJEPS APT	20
	B. Au chômage avant le BPJEPS APT.....	21
VI.	Être au chômage ou en reprise d'études après l'obtention du BPJEPS APT	22

A.	La recherche de stabilité avant tout	22
VII.	Conclusion	23

II. INTRODUCTION

Cette enquête a été réalisée à la demande de la Direction régionale de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire afin de mettre en lumière l'insertion professionnelle des diplômés 2006 du Brevet professionnel de la jeunesse et l'éducation populaire et des sports pour la spécialité des activités physiques et sportives (BPJEPS APT). Il s'agit d'observer les conditions d'emploi des diplômés avant et après l'obtention du BPJEPS APT et de caractériser l'impact de la certification sur le parcours de quelques individus. Cette situation étant observée environ 2 ans et demi après l'obtention du diplôme.

La question de l'insertion professionnelle nous rapproche des travaux réalisés au niveau national¹, concernant la mobilité professionnelle et, en particulier, de celle de la Famille professionnelle des "Moniteurs et animateurs culturels et sportifs" (FAP)². Une comparaison des entrants et des sortants de (ou dans) la FAP nous montre que 85 % des individus qui appartiennent à cette famille n'ont pas changé de FAP dans les 12 mois (années observées 2000-2001-2002). Une mobilité relativement plus élevée que pour la moyenne des autres familles professionnelles.

Les 85 % d'individus qui composent cette population "stable" sont des femmes à 52 % alors que les 15 % restant d'individus "mobiles" sont composés de 62% d'hommes. Lorsqu'il y a mobilité, la majorité des mouvements s'effectue hors du domaine de l'enseignement, du sport, de la culture et de la communication mais aucune famille professionnelle précise ne se démarque.

Lorsque cela sera possible, nous pourrons observer si la population de diplômés observée peut être apparentée à la famille professionnelle à laquelle ils sont rattachés, en termes de mobilité professionnelle, qu'elle soit géographique ou sectorielle. Cette problématique secondaire ne sera toutefois appréhendée qu'à partir des quelques indicateurs retenus dans le discours des personnes interrogées.

Nous remercions pour leur accueil et leur disponibilité toutes les personnes qui ont participé aux entretiens.

¹ PRAO "La mobilité professionnelle des adultes "Rapport de synthèse – décembre 2007.

² FAP 88 : animateurs de loisirs, animateurs d'activités culturelles, animateurs d'activités sportives (accompagnateur de tourisme sportif, entraîneur sportif, moniteur de sport) exploitants d'équipement de loisirs et de sport (ex : bowling, dancing, location de bateaux, de chevaux de courts de tennis, etc.) et les sportifs professionnels.

A. MÉTHODE D'ENQUÊTE

- L'échantillon de population retenu est la totalité des diplômés de l'année 2006 soit 81 personnes.
- L'enquête a été réalisée en novembre/décembre 2009, par entretiens téléphoniques à partir d'une liste fournie par la Direction régionale de la jeunesse et des sports.
- 81 personnes ont été contactées, soit par mail, l soit par téléphone ou les deux.
- 181 appels téléphoniques, qui n'ont pas tous abouti, ainsi que 37 contacts par email (et 2 relances).
- 50 interviews ont été réalisées, à partir d'une grille d'entretien, elles ont duré entre 8 et 20 minutes chacune.

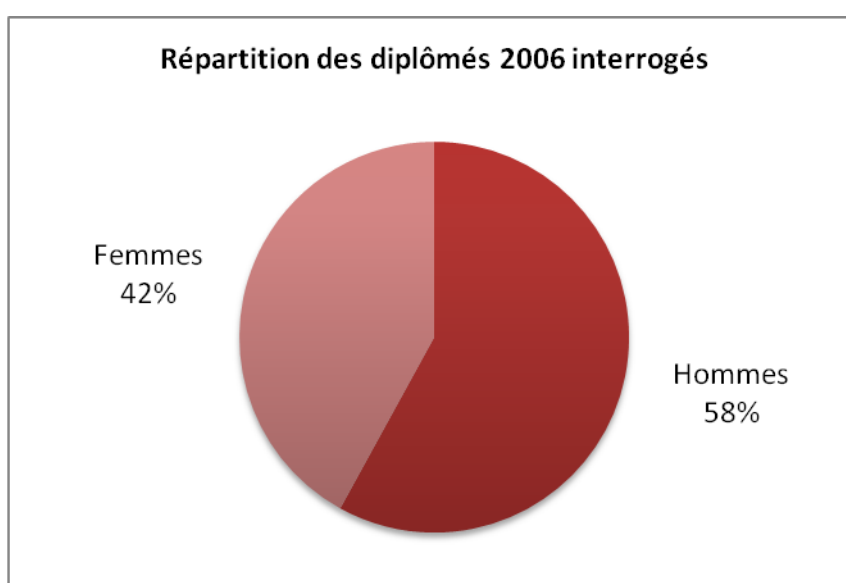
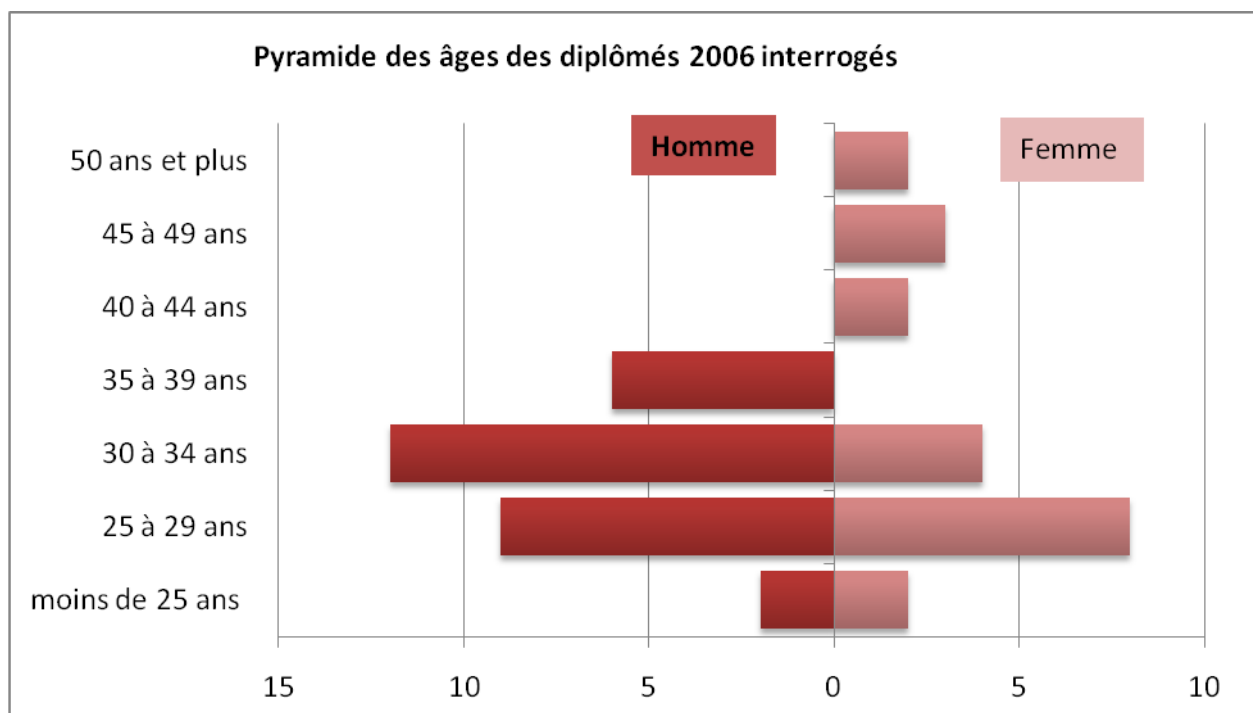
B. DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (EXTRAIT DU RNCP)

- Les activités physiques et sportives sont une spécialité du BPJEPS (arrêté de création de la spécialité en 2003). Le titulaire de cette certification peut exercer ses fonctions au sein du secteur non marchand (ex: associations sportives) ou marchand, dans la fonction publique territoriale ou comme travailleur indépendant.
- Il peut également intervenir dans le milieu scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.
- L'animateur-trice en activités physiques pour tous exerce son activité d'animation, en autonomie, dans le cadre réglementaire fixé, en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers. Il encadre les pratiques de loisirs, les activités de découverte et d'initiation, et participe au fonctionnement de la structure (pour laquelle il travaille) et à la conception du projet d'animation.

III. L'ENSEMBLE DE LA POPULATION INTERROGÉE

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION INTERROGÉE : 50 INDIVIDUS

Les 50 individus interrogés ont une moyenne d'âge de 32 ans. Seules les femmes sont représentées dans la catégorie des 40 ans et plus.

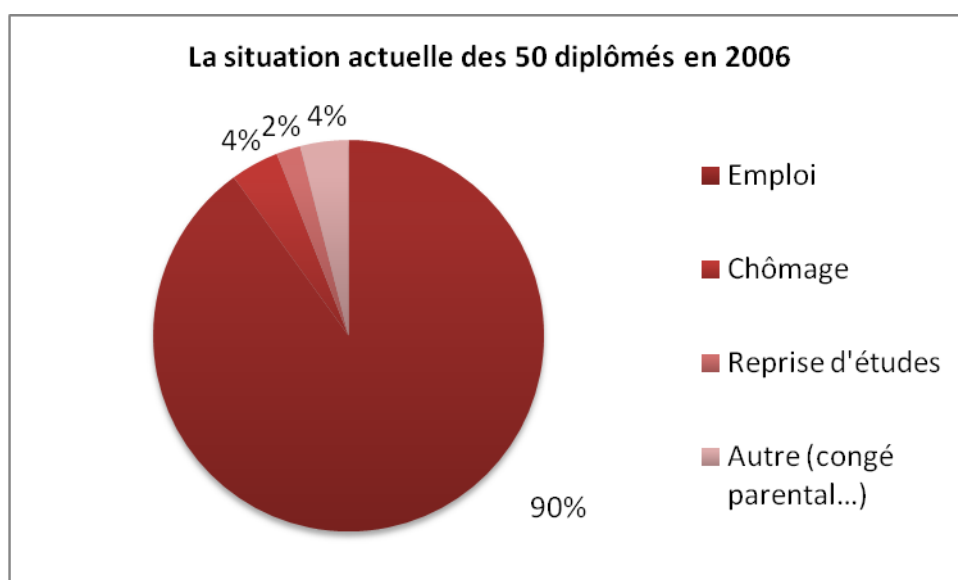
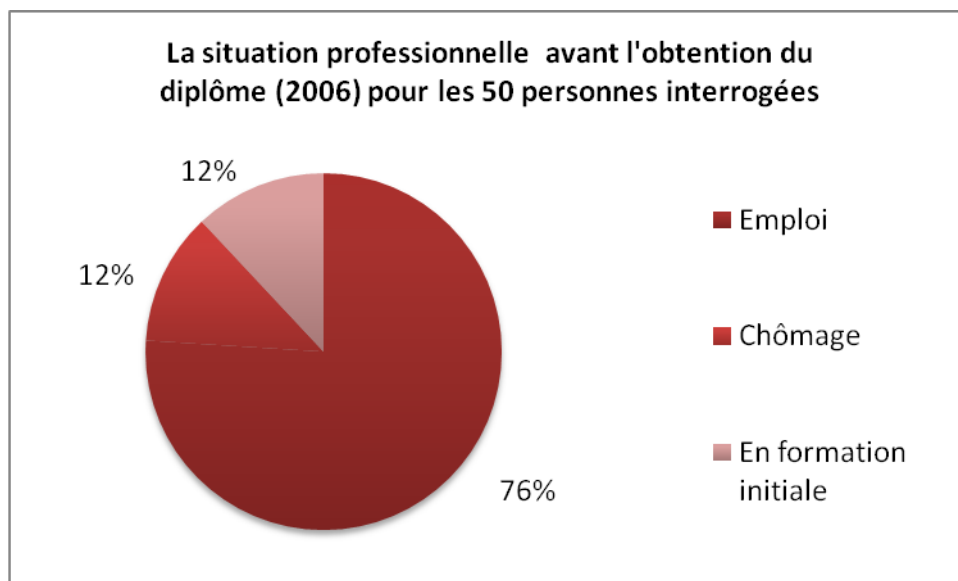


A. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CERTIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES
DÉTENUES PAR LES DIPLOMÉS DU BPJEPS APT

Diplômes fédéraux, initiateur, monitorat....	13
BEES Football	10
BAFA, BAFD	8
BEATEP	6
BEES Basket	5
Diplômes Santé Social	5
BEESAN	2
BEMF	2
BNSSA	2
DE JEPS	2
BEES Cyclisme	1
BEES Tennis de table	1
Concours fonction publique territoriale	1
CQP	1
L, M, D Université	1

B. LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION "EN EMPLOI" AVANT OU APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME.

Ils sont 38 (38/50 soit 76%) à déclarer être en emploi avant l'obtention du BPJEPS APT et 45 sont actuellement en emploi (45/50 soit 90%).



La situation de l'ensemble de la population dans l'année n (2006) ne peut toutefois pas être directement comparée à celle de l'ensemble de la population en année n+3 (2009). En effet si l'on peut admettre que la grande majorité de ceux qui étaient en emploi "avant" constitue également le noyau de la population qui est en emploi "après", il convient de différencier les populations à partir de leurs parcours et d'identifier s'il revêt un caractère linéaire ou dispersé.

Toutes les catégories de personnes présentées dans le tableau ci-dessous seront donc observées séparément.

Répartition des effectifs en fonction de leur situation professionnelle avant et après l'obtention du BPJEPS APT en 2006.

Avant - Après	Reprise d'études	Chômage	Emploi	Autre	Total
Formation initiale	1		5		6
Chômage			6		6
Emploi		2	34	2	38
Total	1	2	45	2	50

- Dont :
- 20 "Emploi Jeune"
 - 6 "Monitrices gymnastique volontaire"
 - 8 "Autres"

Si l'on fait l'hypothèse maximaliste que les 31 non répondants sont tous au chômage, on aurait 45 personnes "en emploi" à la sortie et 31 + 2 "au chômage soit 41% au chômage , 55% en emploi et 4% autre. Comme cette hypothèse est maximalisée, on peut estimer qu'on a entre 60 et 70 % de personne en emploi à la sortie.

C. ÊTRE EN EMPLOI AVANT ET APRÈS : 34 INDIVIDUS

Parmi les 45 personnes en emploi aujourd'hui, 34 étaient déjà en emploi avant l'obtention du BP JEPS APT. Pour la majorité d'entre elles, la situation en termes de temps de travail n'a pas évolué (22/34), pour d'autres (6/34) elle a évolué vers des conditions plus précaires ou moins précaires (4/34). L'emploi stable concerne près de 60% d'entre eux qui sont toujours en emploi à temps plein chez le même employeur avant et après le BP JEPS APT (20/34). Le tableau ci-dessous présente ces évolutions.

APRÈS				
	Salarié à temps partiel multi-employeur	Salarié à temps partiel chez le même employeur	Salarié à temps plein multi-employeur	Salarié à temps plein chez le même employeur
AVANT				
Salarié à temps partiel multi-employeur	1			1
Salarié à temps partiel chez le même employeur	2	1	3	
Salarié à temps plein multi-employeur				
Salarié à temps plein chez le même employeur	2	1	1	20

 situation inchangée avant / après

Ajouter à ce tableau : 1 non salarié avant est aujourd'hui salarié à temps plein, multi-employeur et 1 salarié à temps partiel multi-employeur est devenu non salarié.

Pour l'ensemble des 45 salariés en emploi à la date de l'enquête, seul un tiers a changé plusieurs fois d'employeur depuis le BP JEPS APT (29% ; 12/42 répondants). Et parmi les 71% de personnes (30/42) qui n'ont pas changé d'employeur, la très grande majorité (71% ; 20/28) est salariée à temps plein chez le même employeur. Il s'agit donc d'une population plutôt stable dans l'emploi.

IV. TROIS SOUS-POPULATIONS "EN EMPLOI" AVANT ET APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

A. LES DIPLÔMÉS "EMPLOI JEUNE" : 20 INDIVIDUS

Parmi les 34 personnes qui étaient en emploi avant et après l'obtention de leur BPJEPS APT, 20 ont bénéficié d'un contrat Emploi jeune avant le passage du BPJEPS APT (20/34 soit 59%). Cette population mérite d'être observée pour elle-même puisqu'elle constitue le noyau dur de la population interrogée. Il apparaît que les diplômés 2006 qui ont bénéficié de ce dispositif d'emploi aidé sont aujourd'hui encore salariés à temps plein pour le même employeur (95% soit 19/20).

Ils peuvent être qualifiés d'insérés professionnellement, et cela probablement grâce au dispositif d'aide à l'emploi qui étaient en vigueur à l'époque de leur entrée en formation (ou au moins en partie). Il est important de souligner que le contrat EJ était également accompagné d'un dispositif d'accompagnement vers la professionnalisation (réunions, formations salariés/employeurs), pris en charge ou impulsé par les services de l'Etat. Le poids de cet accompagnement vers l'emploi, et de son utilité dans l'insertion professionnelle, doit être pris en compte. Si ce statut d'Emploi jeune leur a permis de s'insérer il faut également se poser la question de la place de la formation dans cette insertion et en particulier de celle du BPJEPS APT. (Dans le texte, nous appellerons les bénéficiaires de ce dispositif les "diplômés EJ").

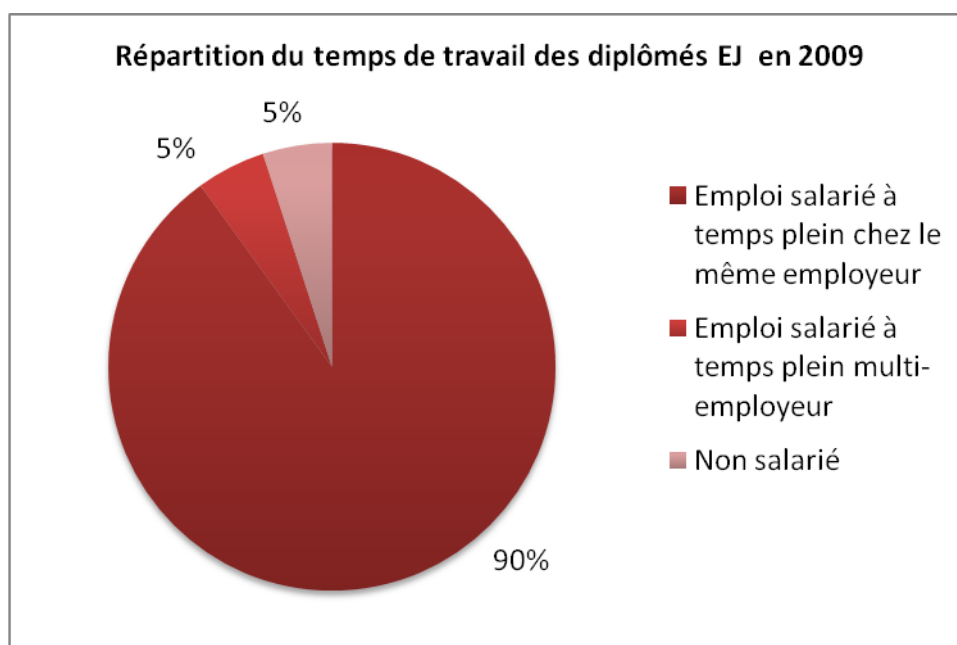
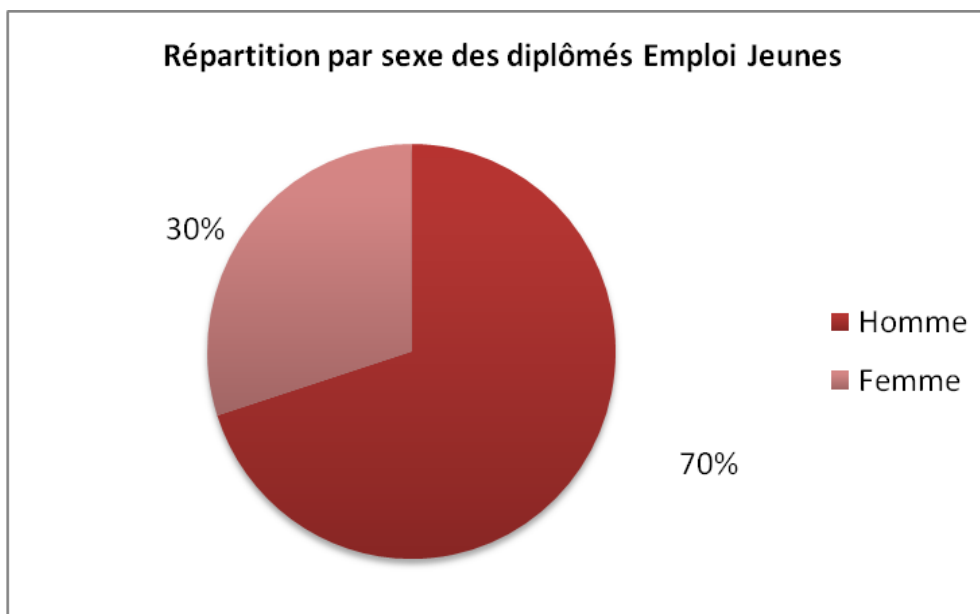
1. QUI SONT-ILS ?

Plus des deux tiers des diplômés EJ sont des hommes (70%, 14/20) dont la moyenne d'âge est de 31 ans en conformité avec la moyenne régionale de l'ensemble des éducateurs sportifs (source : RP 2006).

Une faible mobilité géographique les caractérise puisqu'ils sont seulement deux à avoir quitté leur département d'origine après l'obtention de leur BPJEPS APT, la plupart vivant seul ou en couple (18/20).

85% (17/20) ont une autre certification que le BPJEPS APT, dont 12 un BEES 1^{er} degré (essentiellement football, basket).

Ils exerçaient majoritairement à temps plein dans le secteur du sport avant le BPJEPS APT (80% 16/20).



2. CE QU'ILS SONT DEVENUS APRÈS LE BPJEPS APT

Du fait de la pérennisation de leur poste, ils n'ont pas eu à réaliser de recherche d'emploi pour l'emploi qu'ils occupent actuellement. Treize sont aujourd'hui toujours salariés dans le secteur du sport, trois dans le secteur socioculturel, trois dans le secteur santé social, un dans l'industrie.

Un parcours qui semble linéaire à première vue : un contrat Emploi jeune associé à un BPJEPS APT puis un emploi qui se pérennise dans le secteur du sport où ils sont donc

toujours salariés depuis au moins 2.5 ans. Toutefois, les avis divergent sur ce que le diplôme leur a apporté professionnellement.

3. LA DIVERSIFICATION D'ACTIVITÉS

Certains évoquent une évolution au niveau des types d'activités sportives, comme pour L. une femme de 32 ans, également titulaire d'un BEES Basket avant le BP JEPS, pour qui le diplôme a permis *"de ne pas se limiter à un seul sport"*. Elle semble plutôt active dans son parcours professionnel, pour évoquer ce que le diplôme lui permet, elle utilise le terme de *"proposer des multisports"*, aujourd'hui, elle est à nouveau en formation pour préparer un BNSSA.

Ou encore comme B., un homme de 29 ans qui voit son BPJEPS comme un démultiplicateur vers par exemple : *"le roller, le football, les loisirs adaptés et le multisports adulte"*. Lui aussi est actif dans son parcours, il est déjà à la recherche d'un financement pour passer un BEES Football.

D'autres évoquent une évolution vers de nouveaux publics comme B., un homme de 35 ans, également titulaire du BEES Basket (depuis le BPJEPS APT il a passé l'UC Direction centre de vacances) : *"il m'a permis de me diversifier dans mon travail, de passer d'un domaine sportif avec objectifs de résultats à mettre en place des animations sportives ludiques et de me diriger vers l'animation"* (UCC CVL)". Ou encore L., un homme de 28 ans: *"le BPJEPS APT m'a permis d'élargir mon activité vers les scolaires et des programmes d'animation sportive pendant les vacances scolaires."* Il est également titulaire d'un BEES 1 Tennis de table.

Toutefois cette diversification n'a pas pu s'opérer pour tout le monde :

D. une femme de 31 ans : *"Si j'ai passé le BPJEPS APT c'est pour la diversité alors qu'aujourd'hui c'est toujours la même chose, de l'initiation sur le même site"*. Elle projette donc de se spécialiser en badminton pour *"je voudrais ajouter d'autres disciplines pour vraiment entrer dedans, je préférerais maîtriser"*. Le niveau de pratique des publics avec lesquelles elle travaille ne la satisfait plus. Elle a un projet de changement d'employeur et travailler pour le club avec lequel elle joue au badminton aujourd'hui. Elle est en cours de formation pour un initiateur Badminton.

4. LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Si 17 personnes parmi les 20 diplômés E J n'ont pas changé d'employeur dans la période qui a suivi l'obtention du BPJEPS APT, ceux qui l'ont fait évoquent des motifs de fin de CDD avec offre de renouvellement ou démission. Des choix de mobilité personnels guidés par des objectifs divers :

Réaliser une mobilité extra-sectorielle pour plus de stabilité :

Il s'agit de F. une femme de 32 ans qui est "retournée" vers le secteur de l'industrie, en lien avec sa formation initiale (Bac STT aujourd'hui intitulé Bac ST Gestion). Pour *"trouver plus de stabilité"* et pour des priorités d'ordre familial : *"j'ai un enfant"*. De son point de vue son statut d'Emploi jeune ne lui a pas apporté la stabilité à laquelle elle aspirait, en particulier en termes de durée du temps de travail en lien avec un niveau de rémunération escompté. Le Bac STG (qu'elle possédait avant le BP JEPS), à visée professionnelle, lui a donc permis d'envisager cette mobilité sectorielle, mais elle dit également avoir : *"toujours en tête de monter mon entreprise ou de revenir dans le domaine du sport"*.

Réaliser une mobilité intra-sectorielle vers moins de stabilité :

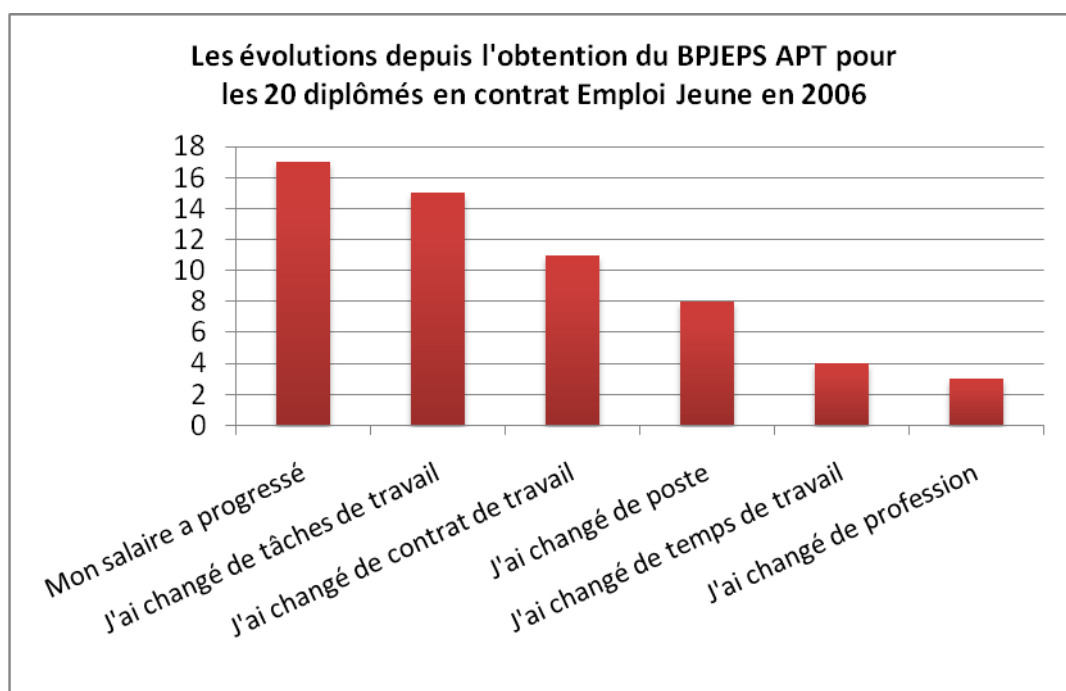
Il s'agit de G. un homme de 35 ans, il a démissionné récemment pour réaliser *"un challenge personnel"*. Depuis le démarrage de son contrat Emploi jeune en CDI, il a exercé un emploi d'éducateur sportif multisports. Titulaire d'un BEES Football il a décidé de signer un contrat à durée déterminée pour devenir entraîneur dans un club de football. *"Je suis dans un milieu où j'ai toujours voulu évoluer"* dit-il, estimant que : *"c'est un challenge personnel une aventure à tenter pour progresser individuellement"*. Bien conscient des difficultés qui l'attendent *"Mais je suis moins optimiste (qu'avant) c'est une question de budget du club et de réseaux pour rester dans le foot pro"*

5. L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'EMPLOI

Parmi les 20 diplômés EJ, aucun n'a changé de catégorie socioprofessionnelle. C'est plutôt autour du salaire que les évolutions sont notables. Mais aucun ne relie directement une augmentation de salaire à l'obtention du diplôme.

Pour certains, il s'agit d'un mouvement dû à l'augmentation du coût de la vie, comme le souligne L., homme de 28 ans : *"La légère progression du salaire n'est pas dû au diplôme, c'est plutôt une augmentation par rapport au coût de la vie, mais ils ont du mal à suivre par rapport à la CCN Sport."*

La concomitance de la mise en œuvre de la convention collective du sport est, de leur point de vue, l'élément qui a permis cette évolution.



Dans les éléments qui ont évolué après l'obtention du diplôme les changements de tâches sont évoqués en seconde position. En particulier, celles liées à l'organisation (plannings, réunions). Mais également des évolutions de la nature de l'intervention auprès de publics plus divers allant jusqu'à la formation de formateurs.

B. LES MONITRICES DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Six femmes se sont déclarées en emploi avant et après l'obtention du BPJEPS dans le secteur du sport. Une population avec des caractéristiques spécifiques, en particulier celles d'avoir une double certification : le BPJEPS APT associé à un diplôme fédéral de la gymnastique volontaire.

Elles ont une moyenne d'âge de 40 ans, vivent en couple avant et après l'obtention du BPJEPS APT.

On peut les considérer comme déjà insérées professionnellement avant le BPJEPS APT. En effet, elles se déclarent toutes en emploi "avant". Toutefois, salariées à temps partiel chez plusieurs employeurs, elles déclarent avoir subi cette situation en considérant qu'elle découle de la spécificité de leur discipline.

En effet, l'offre de service en gymnastique volontaire qu'elles décrivent est morcelée : déplacements importants, faibles volumes horaires de travail pour chaque employeur, horaires décalés...

Leurs avis sur les deux années écoulées après le diplôme sont partagés. Quatre les ont considérées comme stables au niveau de l'emploi et deux comme instables.

Aujourd'hui, la moitié d'entre elle est toujours en emploi salarié à temps partiel multi-employeur et l'autre moitié est en emploi salarié à temps plein multi-employeur. Parmi les trois personnes à temps partiel, deux travaillent à 80 % d'un temps plein, une à 60 % et trois travaillent moins d'un mi-temps.

1. UNE PRÉCARITE CONSENTIE

Si elles sont partagées sur le caractère subi ou choisi du travail multi-employeur, le faible volume de temps de travail semble lui plutôt subi. Comme le dit B., une femme de 43 ans : *"si je pouvais faire 35 heures sur le même club mais je ne peux pas faire autrement"*. D'une certaine manière, elles ont toutes accepté le caractère peu protecteur de leur environnement professionnel. D'ailleurs, certaines se sentent plus proche du statut de libéral ou d'entrepreneur plutôt que de celui de salarié, dans la mesure où elles décrivent leur démarche de recherche d'emploi, comme une démarche volontariste de recherche "d'heures" qui varie selon les choix familiaux. *"J'ai eu cette proposition à mi-temps que j'ai acceptée puisque ne je peux pas vivre avec les seuls cours de gym (2 employeurs) c'est plutôt subi parce que les emplois du temps sont très hachés, avec beaucoup de déplacements. C'est une vie privée perturbée"*.

Véritable stratégie familiale, elles relient leur activité professionnelle à leurs aspirations sociales, leurs valeurs : *"du point de vue humain, c'est bien"* tout en acceptant les conditions d'emploi peu protectrices, *" mais heureusement que ne suis pas toute seule, j'en connais beaucoup qui renonce". " Et je pense que ça ne va pas bouger comme ça de si tôt pour les plus jeunes"* : L, une femme de 53 ans.

B, 44 ans : "c'est difficile d'être sereine, travailler pour des bénévoles nous met dans une situation de précarité, on n'est pas toujours sur la même longueur d'onde, c'est pas du loisir (pour nous), on ne sait pas le volume horaire d'une année sur l'autre par avenant au contrat de travail, on n'est pas obligé d'accepter".

2. LE DIPLOME FÉDÉRAL APPARAÎT COMME UN SÉSAME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER, LE BPJEPS APT COMME UNE CERTIFICATION STRUCTURANTE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Pour ces 6 femmes, le diplôme fédéral joue le rôle de garantie de travail, très reconnu dans la discipline de la Gymnastique volontaire, le BPJEPS est plutôt perçu comme un complément :

"La qualité de mon travail a évoluée, gymnastique volontaire seule, ce n'était pas suffisant mais les deux, c'est nickel, y pas photo, les fondements sont là, avec le BPJEPS j'ai progressé et je mets moins de temps pour préparer mes cours".

Elles reconnaissent également que le BPJEPS leur a apporté : *"Une reconnaissance, une ouverture dans les différents domaines sportifs, un temps de travail un peu plus important."*

Au niveau de l'évolution de leur salaire, elles ont, comme les diplômés EJ, bénéficié de l'arrivée de la convention collective du sport, *"Grâce à la Convention Sport, c'est beaucoup plus clair pour les employeurs et nous aussi pour tout ce qui est annualisé (parce qu'avant en juillet août, on n'était pas rémunéré) même pour les frais de déplacement etc. c'est plus clair".*

C. HUIT AUTRES PERSONNES EN EMPLOIS AVANT ET APRÈS LE DIPLOME.

Parmi les 34 diplômés qui se sont déclarés en emploi avant et après on peut également isoler une sous population de 8 répondants qui travaillaient dans un secteur autre que celui du sport avant l'obtention du BP JEPS. Avec une moyenne d'âge de 32 ans, ils sont tous détenteurs d'une deuxième certification : 3 dans le secteur du sport (BEES), 2 dans l'animation (BAFA, BAFD), 2 dans le secteur santé social (CAP, diplôme d'Etat), 1 dans le bâtiment (BEP).

1. ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les conditions d'emploi d'un tiers d'entre eux n'ont pas évolué, alors que pour un autre tiers elles sont devenues plus précaires et pour le dernier tiers, moins précaires.

On n'observe pas plus de mobilité géographique que pour l'ensemble de la population en emploi avant/après. La mobilité s'est exercée, le plus souvent à l'issue d'un contrat à durée indéterminée sans offre de renouvellement.

2. MOBILITÉ EXTRA SECTORIELLE : LE CHOIX D'UN SECTEUR EN DEHORS DE CELUI DU SPORT

Malgré la stabilité de leur situation au regard de l'occupation d'un emploi avant /après le diplôme, leur parcours n'a pourtant pas été linéaire.

Ils ont la particularité d'avoir occupé un emploi en dehors du secteur du sport dont 3 ont fait le choix de rester dans l'animation socioculturelle (avant/après), 2 dans le secteur social, 1 dans l'industrie agroalimentaire et 1 dans la vente (1 non réponse).

À l'image de P., un homme de 31 ans : " j'ai fait plein d'essais qui ne me correspondaient pas" et qui a choisi de continuer son activité dans le sport de manière bénévole : "Ça se

passé bien, je suis dans les fleurs, ce n'est pas désagréable et je ne travaille que le matin. Du coup je suis dispo le mercredi après midi pour les entraînements."

Il a essayé de valoriser son BP JEPS, mais sans succès : *" j'ai cherché dans le sport mais je n'ai pas trouvé ni avec mon BPJEPS, ni mon BEES foot, pas de poste qui s'est libéré quand on est dans le milieu rural ce n'est pas facile. Je veux rester en milieu rural".* Là encore c'est un choix de vie (vivre en milieu rural) qui surdétermine le parcours professionnel.

La mobilité extra-sectorielle, c'est également le choix de M. une femme de 26 ans :

Après mon BPJEPS je n'ai trouvé que des annonces pour 1/2 temps ou moins, du coup j'ai choisi 24 heures par semaine avec un CAE dans un collège comme assistante de vie scolaire avec une compétence sport (2 ans). Après j'ai signé dans un lycée comme assistante d'éducation en CDD 6 ans renouvelable à temps plein".

3. LES ANIMATEURS SOCIOCULTURELS AVEC LA COMPÉTENCE "ACTIVITÉS PHYSIQUES".

Pour la catégorie de trois diplômés qui ont aujourd'hui un emploi dans l'animation, l'obtention du BPJEPS APT n'a pas modifié leur parcours en l'inscrivant dans le secteur du sport. Comme pour d'autres personnes en emploi avant/après, la détention d'un autre type de certification a fonctionné comme un pré requis à l'embauche, sans pouvoir dissocier l'impact du BPJEPS qui a contribué à sécuriser leur situation professionnelle puisqu'ils n'ont pas changé d'employeur dans les 3 dernières années. Pour eux, la certification de niveau IV finalise un processus de professionnalisation.

Le déroulement du processus de professionnalisation qu'ils décrivent atteste de cette "construction" :

M., une femme de 26 ans (suite) : "mais du coup le BPJEPS ne m'a pas servi parce que c'est surtout avec mon expérience avec les jeunes et mon BAFA et BAFD et mes stages que j'ai été recrutée. Mais ça ne m'a pas freinée, mais même sans ça j'aurais été embauchée."

N., un homme de 31 ans : Mais si j'y suis encore c'est que je m'y plais encore, parce que j'ai commencé y a 10 ans comme saisonnier avec mon BAFA, puis des petits contrats comme animateur périscolaire, puis animateur sportif avec mon BPJEPS, en fait j'ai toujours réussi à passer au dessus et à construire un emploi qui s'est construit comme ça.. Et je pourrais aller dans une autre branche, pourquoi pas, si on me le propose."

V. ÊTRE EN FORMATION INITIALE OU AU CHÔMAGE AVANT L'OBTENTION DU BPJEPS APT

A. EN FORMATION INITIALE AVANT LE BPJEPS APT

Parmi les 6 diplômés qui se sont déclarés en formation initiale avant l'obtention du BPJEPS APT, 5 sont aujourd'hui en emploi et 1 en reprise d'étude. Ils se caractérisent par une mobilité géographique importante : 4 sur 6 ont changé de département de résidence après l'obtention du diplôme. Ils sont également titulaires d'une double certification (BPJEPS APT + Beatep, BAFA-BAFD, BEES Football, Entraîneur basket, Initiateur badminton/ CQP).

Mais c'est leur parcours qui les différencie des autres sous-populations puisqu'ils jugent tous la période écoulée depuis le diplôme comme plutôt *"instable sans possibilité d'accéder à un contrat de type CDI"*. Sentiment qu'il convient de relativiser puisque 5 d'entre eux sont aujourd'hui en emploi, mais avec des conditions variées : 3 sont à temps plein (dont 1 multi-employeurs), 2 à temps partiel (environ 80 % d'un temps plein).

Beaucoup moins linéaire que pour les autres personnes interrogées, leur parcours combine nécessairement plusieurs dimensions : la mobilité géographique, la double certification, l'acceptation d'une succession de plusieurs types de contrats ou d'employeurs.

À l'image du parcours de R., un homme de 24 ans : *"Je travaille avec mon BEES football. Je suis déçu du BPJEPS APT, il faut le coupler avec autre chose, par exemple en direction de la fonction publique, il faut le concours. Pour faire du multisport, c'est vraiment des trop petits volumes horaires qui sont proposés. Aujourd'hui, je travaille avec mon BEES football et l'été je suis responsable d'un centre de vacances avec le BPJEPS APT donc surtout l'été. Mais je recherche toujours, je passerai le concours ETAPS (fonction publique territoriale). Le fait d'être éducateur m'a permis de postuler rapidement avec un poste d'assistant d'éducation et je complète le temps plein avec le foot."*

A noter que la personne qui était en formation initiale avant le BPJEPS et en reprise d'étude aujourd'hui parle d'une situation "subie" et tente une réorientation dans le secteur socio-éducatif, par attrait pour un autre domaine professionnel. Elle juge positivement sa formation BPJEPS APT : *"Elle m'a permis d'être capable de gérer un groupe, relation humaine, qui me sert pour cette nouvelle formation en tant que monitrice éducatrice"*.

B. AU CHÔMAGE AVANT LE BPJEPS APT

Les 6 diplômés qui étaient au chômage avant l'obtention du BPJEPS sont tous en emploi aujourd'hui (5 hommes et une femme). Pas de mobilité géographique puisqu'un seul a changé de département après l'obtention du diplôme. Quatre d'entre eux (sur 6) jugent la période écoulée depuis le diplôme comme "stable", un parle "d'inactivité dominante". Toutefois, leurs conditions d'emploi actuelles diffèrent peu des 6 individus en formation initiale avant le diplôme puisque : 3 sont à temps plein (dont 1 multi-employeurs) et 2 bénéficient d'un "petit" temps partiel qu'ils décrivent comme une situation "subie" (environ 60% d'un temps plein).

Leurs parcours combinent également plusieurs dimensions, excepté celle de la mobilité géographique : la double certification (5 sur 6), l'acceptation d'une succession de plusieurs types de contrats. Cinq d'entre eux n'ont pas changé de secteur d'activité (sport) et un homme de 38 ans s'est reconverti comme comptable et orienté vers le secteur de l'expertise comptable *"faute d'emploi en rapport avec mon ancien métier"*. Pour expliquer ses difficultés, il regrette le manque de spécialisation du diplôme et le qualifie de *"trop général, les associations ou clubs cherchent des personnes spécialisées dans un sport"*. Il est important de noter qu'il est le seul (parmi les 6) à ne pas être titulaire d'une double certification.

VI. ÊTRE AU CHÔMAGE OU EN REPRISE D'ÉTUDES APRÈS L'OBTENTION DU BPJEPS APT

Les deux diplômés qui sont aujourd'hui au chômage ont toutefois travaillé dans la période considérée. Ils ont enchaîné plusieurs contrats qui ont pris fin pour des motifs variés : fin de contrat CDD sans ou avec offre de renouvellement, fin de mission d'intérim, fin de CDI par démission.

Selon les cas, ils ont alterné l'exercice avec leur BPJEPS APT ou sans le diplôme, dans le secteur du sport ou en dehors.

A. LA RECHERCHE DE STABILITÉ AVANT TOUT

En situation de chômage, c'est évidemment la stabilité qui est recherchée dans le parcours, comme l'explique B., une femme de 26 ans qui faisait de l'intérim dans différents secteurs avant l'obtention de son diplôme : maraîchers, conditionnement, préparation de commande, aide à domicile : *"je cherche un emploi stable, c'est tout"*.

Ou comme l'explique également B., une femme de 29 ans qui vient du secteur social et qui a exercé avec son BPJEPS APT mais n'a toujours pas d'emploi stable dans le secteur du sport : *"J'espère trouver un emploi plus stable, c'est difficile de repartir à 29 ans sans expérience professionnelle dans un nouveau secteur. Il faut que je trouve des petits contrats pour me faire de l'expérience. Ça a été chaotique pour m'adapter au marché tout en visant plus de stabilité"*.

VII. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, quelques enseignements peuvent être retenus sur le public et les trajectoires suivies.

La certification BPJEPS et, en particulier, la spécialité "activités physiques pour tous" est une certification construite volontairement pour un large champ d'intervention (secteur marchand, non marchand, fonction publique territoriale, travailleur indépendant). Le spectre des compétences exercées est également élargi : assistance pédagogique en milieu scolaire ou périscolaire, activité d'animation, en autonomie.

La grande majorité des diplômés interrogés sont en emploi aujourd'hui, toutefois les parcours empruntés sont différents et l'impact du diplôme n'est pas le même pour tous.

Lorsque la trajectoire est linéaire : pour la population des Emploi jeune, on identifie une insertion professionnelle stable et un parcours linéaire. Le bénéfice du dispositif constitue pour ces personnes un élément déterminant. L'accompagnement dont elles ont bénéficié dans le cadre du projet de professionnalisation, associé à la validation du BPJEPS APT et à la détention d'un autre type de certification (monitorat, initiateur...) les a inscrits dans une démarche active et durable de la construction de leur parcours professionnelle. Elles sont aujourd'hui en mesure de diversifier leur offre de service vers de nouveaux publics ou employeurs ou d'entreprendre des mobilités professionnelles intra ou extra-sectorielle.

Les Monitrices de l'EPGV constituent une population particulière puisqu'elles étaient déjà insérées professionnellement avant l'obtention du diplôme. Pour elles, le diplôme fédéral est déterminant pour l'accès à l'emploi, le BPJEPS APT agit toutefois de manière structurante dans leur pratique professionnelle. Toutefois ce sont les valeurs et les choix de vie personnels qui semblent orienter les parcours. La précarité de l'emploi qu'elles décrivent semble consentie pour ces motifs.

A noter que pour les personnes exerçant la fonction d'animateur-trice, socioculturel-le titulaires du BPJEPS APT la certification de niveau IV finalise un processus de professionnalisation qui a débuté avec une expérience d'animation associée à un Bafa /Bafd.

Lorsque la trajectoire est dispersée : la valorisation du diplôme sur le marché du travail est diversement vécue. En effet, si les ex-chômeurs (en emploi aujourd'hui) ont eu des parcours dispersés, ils considèrent le diplôme comme un élément positif dans leur parcours. Étant passés par une situation de chômage, leur priorité est celle de l'emploi et leurs attentes vis-à-vis du diplôme étaient moins fortes. Pour les sortants de formation initiale, également en emploi aujourd'hui, les attentes étaient, semble-t-il, plus fortes et les périodes de transitions formation/vers emploi plus difficilement vécues.

Par ailleurs, nous avons constaté que les parcours combinés (mobilité géographique, double certification, successions de types de contrats ou d'employeurs) concernent près d'un tiers des personnes interrogées. Trajectoires linéaires ou dispersées et parcours combinés, c'est dans la capacité des personnes interrogées à gérer les phases de transitions qu'il faut chercher des éléments d'explication pour juger de la qualité de leur insertion professionnelle et de leur capacité à bonifier leur diplôme.

À l'issue de cette étude, il apparaît que lorsque la nouvelle certification obtenue (comme c'est le cas ici pour le BPJEPS APT) vient compléter des éléments de compétence, lorsqu'elle assure un niveau de qualification supplémentaire, reconnue dans une convention collective, lorsqu'elle permet une diversification d'activités, des mobilités intra ou extra-sectorielles, elle joue un rôle certain dans l'insertion professionnelle. Même si elle peut, aussi, être reléguée au second plan lorsque les choix de vie sont priorités.

La question de l'accompagnement ou du suivi dans la construction du projet professionnel devient donc centrale. Elle est associée à celle de la formation et de l'information sur la formation tout au long de la vie.